

Réformes Chatel :

l'art de la construction destructive

PETITE HISTOIRE DE RÉFORMES

Décembre 2008 : le ministre X. Darcos, sous la pression des personnels et des lycéens, suspend son projet de réforme du lycée et repousse toute mise en œuvre d'une nouvelle classe de Seconde générale et technologique à la rentrée 2010.

Janvier 2009 : lors de ses vœux au monde éducatif, le président de la République annonce que la réforme du lycée se fera sans enlever un poste ou un centime et charge R. Descoings d'établir un rapport.

Du 29 janvier 2009 au 1^{er} mai 2009 : en réponse aux appels unitaires des confédérations, le mouvement social se développe avec des taux de grève importants (60 % dans le second degré le 29 janvier) et des manifestations qui rassemblent plus de 3 millions de participants à travers toute la France le 19 mars. L'enseignement supérieur mène un mouvement sans précédent contre la réforme des statuts des enseignants chercheurs et la réforme de la formation des enseignants.

Avril 2009 : le congrès du SNES définit les conditions pour une réforme démocratique du lycée et appelle à développer les actions en refusant d'expérimenter des éléments de la réforme et à organiser des débats dans les lycées et collèges. Il lance une campagne de refus des heures supplémentaires et propose la tenue d'une manifestation nationale pour l'éducation en mai.

Juin 2009 : R. Descoings rend son rapport, dans lequel il reconnaît la nécessité de développer la voie technologique et rejette l'organisation modulaire du projet Darcos.

Le ministère tente une réforme du DNB que le SNES rejette et qui se limitera à l'introduction d'une épreuve d'histoire des arts, expérimentée dans tous les établissements. Il s'enferme dans l'expérimentation du livret de compétences au collège.

L. Chatel remplace X. Darcos, promet que la réforme du lycée ne se fera pas contre les personnels et affirme que son dossier prioritaire est la revalorisation des enseignants.

Octobre 2009 : le nouveau ministre entame une série de consultations bilatérales sur la réforme du lycée sans jamais avancer de propositions précises, confirme les axes de la réforme du recrutement des enseignants, et s'inscrit totalement dans la réduction d'emploi.

Décembre 2009 : le ministre présente un projet de réforme du lycée et en profite pour soumettre au vote du CSE une réforme de la « gouvernance » des établissements.

Le SNES, dans une intersyndicale représentant plus de 80 % des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation, appelle à refuser ces réformes et à imposer une autre politique éducative. Il appelle à un mois de janvier d'action continue, à la grève le 21 janvier et est l'artisan de la manifestation nationale, à l'appel de la FSU, du 30 janvier.

Janvier 2010 : le mouvement qui se développe dans différentes académies avant les vacances d'hiver s'amplifie dans la région parisienne sur les bases du refus des réformes Chatel, mais aussi sur l'exigence d'une amélioration des conditions de travail, la prévention de toutes les formes de violence dans les établissements scolaires et contre les suppressions de postes. Les seules réponses du ministre sont l'organisation d'« états généraux de la sécurité à l'école » ... et une circulaire inadmissible sur l'accueil des stagiaires à la rentrée 2010.

Le SNES et l'intersyndicale appellent à amplifier la mobilisation dans toutes les académies dès leur rentrée et à une journée de grève nationale et de manifestations le 12 mars.

SECOND DEGRÉ

EN FINIR AVEC CETTE POLITIQUE ÉDUCATIVE DÉVASTATRICE !

Sur fond de suppression d'emplois publics et de transformations de la fonction publique d'État, le gouvernement poursuit de front plusieurs réformes dans l'Éducation nationale. Prises séparément, elles sont présentées comme des réponses ponctuelles et de bon sens à des attentes : réforme du lycée au nom d'un meilleur accompagnement des jeunes et d'une orientation plus progressive ; réforme de la formation des enseignants pour répondre à l'exigence de l'élévation du niveau de recrutement et de qualification ; réforme des EPLE censée « libérer » l'initiative locale et mieux prendre en compte les réalités du terrain ; reconnaissance de « l'investissement » des personnels alors qu'il s'agit de les mettre en concurrence et de subordonner leur carrière et leur rémunération ; socle commun et livret de compétences au collège pour lutter contre les sorties sans qualification et garantir à tous une formation de base ; réforme de l'orientation présentée comme l'outil de mise en œuvre du principe de formation et d'orientation tout au long de la vie...

Pourtant, elles s'inscrivent toutes dans une politique clairement affichée de restructuration du système éducatif en totale rupture avec son histoire récente et sa conception démocratique. Il ne s'agit plus de donner le temps aux jeunes, à tous les jeunes, d'accéder à une autonomie de pensée et d'action indispensable à la pratique de la citoyenneté et à l'émergence d'une société solidaire et respectueuse des libertés individuelles et collectives. **Le choix que l'on veut nous imposer, est au contraire celui d'une École au service de l'économie de marché, du triomphe de l'individualisme et de la compétition :** faire émerger une élite suffisamment mixte et simplement gérer le flux des laissés-pour-compte de cette politique et tout cela au moindre coût.

Les conséquences sur l'offre de formation, les contenus enseignés, les conditions d'emploi et de mutation, les conditions de travail et au final sur la conception même de nos métiers sont lourdes et dessinent un avenir que le SNES refuse.

Cette politique éducative est en phase avec la politique sociale et budgétaire, alliée à une conception de la société à l'opposé des valeurs que le système éducatif a pour mission de transmettre : remise en cause de la laïcité, éloge de la compétition, de l'individualisme, de « l'employabilité », terme barbare inventé pour justifier toutes les politiques sociales les plus violentes en terme d'emploi et de refus de l'émancipation.

L'heure est donc aujourd'hui à la mobilisation de l'ensemble de nos professions pour faire reculer le ministre sur sa conception du système éducatif et imposer une autre politique éducative, sociale et économique.

Ce document, au long de ses quatre pages, veut montrer la complémentarité des différentes réformes et la cohérence de la politique qui les irrigue. Il aborde toutes les pièces de cette espèce de puzzle que le ministère met en place : transformations du métier d'enseignant, évolution des contenus à enseigner et tentative de leur soumission au politique, réduction des horaires disciplinaires, généralisation de l'accompagnement personnalisé, imposition d'une évaluation par compétences, renvoi à la responsabilité individuelle de son échec ou de sa réussite, réforme de la formation des enseignants et des CPE, politique budgétaire qui supprime encore et toujours des postes et refuse toute possibilité de revalorisation...

Intensifions l'action, généralisons les refus collectifs, construisons la grève du 12 mars... imposons ensemble un autre projet pour le second degré et nos métiers !

Roland Hubert

DES MÉTIERS SOUS PRESSION, DÉVALORISÉS

Nos métiers

La conception de notre métier développée par l'administration à travers la réforme des concours, la modification du décret EPLE ou les projets de réforme de l'évaluation des enseignants, est diamétralement opposée à la nôtre. Renforcement de la concurrence entre disciplines dans un même établissement, installation d'une hiérarchie intermédiaire par le renforcement des compétences du conseil pédagogique : le ministère, au lieu de développer un travail en équipes fructueux, entend faire assumer par certains collègues (désignés par le chef d'établissement) les « choix » contraints par la DHG, et les rendre juges du travail pédagogique. Le management d'équipe prend pied dans l'Éducation nationale !

L'évolution des missions des IA-IPR prend un sens particulier dans ce contexte (présent à trois moments de la carrière, les IA-IPR sont chargés d'« impulser et encourager les bonnes pra-

tiques »). Comment ce qui fait le cœur de notre métier, c'est-à-dire l'enseignement disciplinaire de connaissances et compétences et leur appropriation par les élèves, sera-t-il donc pris en compte et valorisé ? Cette inquiétude est d'autant plus fondée que, avec les PPRE en collège, l'aide personnalisée en lycée, l'aide à l'orientation à tous les niveaux, notre administration tente de modifier nos missions. Dans le même temps, seul le chef d'établissement aura la possibilité de procéder à une évaluation tout au long de notre carrière.

Ce renforcement du poids de la hiérarchie locale augmente aussi la pression sur les enseignants, CPE, CO-Psy ; cela va de pair avec une augmentation du poids de l'appréciation subjective par rapport à la note chiffrée dans l'accès à la hors-classe. En effet, les corps enseignants conservent pour leur évaluation annuelle une note chiffrée, pour l'instant dérogatoire, qui sert en particulier pour déterminer leur avan-

cement d'échelon. La disparition programmée de la double notation (pédagogique et administrative) est une épée de Damoclès insupportable. Ces mesures participent d'une remise en cause de l'enseignant concepteur, libre de ses pratiques et non répétiteur de prescriptions imposées et de programmes réducteurs. Elles participent de tentatives de ne plus respecter ni qualification ni identité professionnelle.

Individualiser les carrières et permettre à quelques-uns de progresser plus rapidement au détriment de tous : tel est l'objectif ministériel. Les attaques contre le paritarisme, outil garantissant la gestion collective et équitable des carrières de tous, en sont une illustration. ■

Frédérique Rolet, Xavier Marand

Revalorisation ?

En arrivant au ministère de l'Éducation nationale, Luc Chatel nous avait dit, à plusieurs reprises, que la revalorisation des enseignants allait être « le dossier » de son passage dans le ministère. Quelques mois plus tard cette grande ambition affichée se résume à très peu de choses...

Pourtant, c'est avec solennité que le candidat Nicolas Sarkozy, puis le président du même nom avait promis une revalorisation du métier d'enseignant, revalorisation pour tous, puisque, à cette époque, la perspective d'une élévation du niveau de recrutement n'était même pas ébauchée.

Certes, les nouveaux recrutés bénéficient d'une revalorisation mais qui est sans rapport avec le temps d'études supplémentaire qui leur est demandé (30 euros par mois en moyenne sur l'ensemble de la carrière) ; mais pour les autres, rien en 2009, rien en 2010. Pire, certaines dynamiques entamées les années passées (augmentation du nombre d'accès à la hors-classe) sont brutalement stoppées. Le ministre a même le culot aujourd'hui d'avouer que la revalorisa-

tion se limitera aux nouveaux recrutés en 2010 et que toute perspective pour 2011 sera liée au budget 2011 ; donc aucun engagement, y compris pour l'année prochaine.

Mais dans le même temps, le ministre n'hésite pas à rechercher par tous les moyens à imposer aux enseignants des tâches supplémentaires à travers la multiplication des réunions, l'augmentation continue du nombre de classes dans le service, avec le surcroît de travail que cela représente, l'augmentation des heures supplémentaires, les suppressions massives de postes, etc.

Les choix gouvernementaux sont clairs : distribuer des milliards pour alléger les charges des entreprises, dans la restauration par exemple... sans pour autant générer des créations d'emplois.

Dans notre secteur, il n'y a qu'une seule catégorie de promesses tenues : celles qui permettent d'économiser des emplois et des crédits, et celle qui vise à faire des personnels du second degré des personnels serviles. ■

Daniel Robin

Conditions d'enseignement

Face à un échec scolaire qui concerne 10 à 15 % des élèves, à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, à des cas d'absentéisme parfois très marqués, à des incivilités ou des phénomènes de violence dont aucun établissement n'est à l'abri, les personnels qui exercent en collège se trouvent d'autant plus démunis que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées.

Les dizaines de milliers de suppressions de postes se traduisent sur le terrain par des effectifs de classes (et de groupes de LV) de plus en plus élevés, un recours massif aux HS et aux tâches bénévoles qui alourdissent la charge de travail de chacun, une gestion à l'heure près qui génère de nombreux compléments de service.

Les coupes sombres dans les Vies Scolaires conduisent inexorablement à des phénomènes de violence de plus en plus manifestes dans une société où les difficultés économiques et sociales s'accroissent. Le ministère nie la violence au quotidien dans les établissements et répond par des Équipes Mobiles de Sécurité (EMS). Mais comment peut-on imaginer que des équipes volantes de personnels précaires et non formés pourraient constituer une solution viable ?

Avec des adultes moins nombreux, surchargés, plus précaires, aux missions qui se multiplient, le nécessaire travail de concertation des équipes s'en trouve fragilisé, avec le risque d'une moindre cohésion et d'une cohérence affaiblie. Moins d'enseignants, de CPE, de CO-Psy, d'assistantes sociales, d'infirmières scolaires, c'est un suivi des élèves les plus fragiles qui ne peut plus être assuré. ■

Bruno Mer

Formation des maîtres

Élever le niveau de recrutement des enseignants et CPE est une revendication du SNES depuis longtemps, qui répond aux évolutions des métiers, des savoirs, aux besoins du système éducatif.

Dans une société où les citoyens sont appelés à se prononcer sur des enjeux sociaux, politiques, économiques complexes, l'élévation des qualifications est une garantie et une nécessité démocratique. La volonté de faire réussir tous les jeunes qui nous sont confiés, d'amener au moins 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, ajoutée à l'objectif plus récent d'amener 50 % au niveau de la licence participent à cette évolution. Or, le diplôme nécessaire pour enseigner dans le second degré était depuis 1950 la licence, pour les certifiés. Prétendre élever le niveau général des qualifications tout en maintenant celui des enseignants à l'identique relève pour le moins du paradoxe.

Cependant, le gouvernement, fidèle à son dogme de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, s'est saisi de l'occasion pour supprimer massivement des emplois. C'est ainsi qu'au lieu de travailler à une meilleure articulation des différentes composantes de la formation, de compléter la pré-professionnalisation par une année de formation après le concours, il a décidé de supprimer l'essentiel de la formation initiale des lauréats des concours et de la transférer au cours du master, notamment au travers de stages en « responsabilité » pour les étudiants. Cette pirouette permet ensuite d'affecter les enseignants et CPE stagiaires à temps plein et d'en faire des moyens d'enseignement à part entière. Elle nie surtout tout besoin de formation pour les personnels d'enseignement et d'éducation. C'est une vision complètement réactionnaire de ce qui fait le cœur du métier : si un enseignant doit maîtriser parfaitement les connaissances qu'il est chargé de transmettre, il se doit aussi d'analyser et de remédier aux difficultés de toutes sortes que peuvent rencontrer les élèves. C'est cette dimension du métier qui permet de faire progresser tous les élèves. En faisant ce choix, le gouvernement renonce donc à la réussite de tous.

C'est en fonction de son projet pour le système éducatif que le SNES revendique l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et des CPE. C'est au nom de ce projet qui vise la réussite de tous et l'élévation des qualifications qu'il sera dans l'action pour imposer une réelle formation professionnelle pour les professionnels de l'enseignement. ■

Emmanuel Mercier



UN SERVICE PUBLIC BRADÉ, UNE ÉDUCATION SACRIFIÉE

Réforme du lycée

La préparation de la rentrée met en lumière sa nocivité. En Seconde, faute d'horaires suffisants les élèves ne pourront pas réellement rencontrer les nouvelles disciplines. Dans le cycle terminal, le « rééquilibrage » des séries générales est pensé à l'encontre du bon sens : série L sans mathématiques obligatoires, série S moins scientifique, série ES lésée par la diminution des enseignements économiques et sociaux. Toute réflexion est absente sur les pratiques et les programmes, la difficulté scolaire et les solutions pour la résoudre. Au contraire les difficultés liées aux effectifs lourds vont s'aggraver : travail en classe entière, tronc commun de Première regroupant les élèves de diverses séries, gestion locale des groupes à effectifs réduits. Pour la voie technologique, les inquiétudes demeurent : le passage à 1 h 30 des enseignements tech-

nologiques de Seconde ne permettra pas de développer les démarches technologiques, l'absence de champs technologiques solides de référence (en dehors de la construction et des arts appliqués), le renforcement des enseignements généraux dans un tronc commun comme dans les séries générales, deux heures d'accompagnement personnalisé généralisées... entraîneraient une perte de spécificité de ces formations. L'accompagnement personnalisé est instauré au détriment des heures disciplinaires et les élèves les plus en difficulté seront incités à se réorienter via des stages passerelles illusoire. Enfin, les personnels sont invités à se substituer aux CO-Psy dans le cadre d'un tutorat assuré en heures supplémentaires. Au bout du compte, qui y gagne ? Les élèves qui perdent des heures disciplinaires et les deux heures d'aide individualisée ? Les personnels qui voient leurs missions s'empiler et leurs conditions de travail se dégrader, leurs postes menacés ? La qualité de la formation qui sera construite sur des disciplines dénaturées et une réduction de l'offre ? ■

Valérie Sipahimalani

Budget

Depuis 2003, les suppressions d'emplois s'accumulent dans le second degré sans commune mesure avec les baisses d'effectifs et atteignent des niveaux record depuis trois ans. Le gouvernement persiste dans sa politique de réduction *a priori* de l'emploi public : 16 000 emplois sont ainsi supprimés dans l'Éducation au budget 2010, pour l'essentiel des emplois de stagiaires. Dans le second degré public, ces suppressions représentent l'équivalent de près de 5 200 emplois d'enseignants sur le terrain.

La traduction concrète de cette politique se mesure en ce moment dans les établissements avec la préparation de la rentrée 2010 : suppressions de postes, nouvelle augmentation du volume des heures supplémentaires, remontée démographique en collège délibérément sous-estimée, formation des futurs enseignants sacrifiée, réduction de l'offre de formation, abandon de la politique de l'éducation prioritaire, suppression des moyens de remplacement, recours à l'emploi précaire...

À cela s'ajoutent la suppression des supports stagiaires et les pertes liées à l'affectation des stagiaires sur des postes de titulaires.

Le budget 2010 marque aussi les choix gouvernementaux sur la revalorisation de nos métiers qui, si on reste dans ce cadre, est sérieusement hypothéquée.

Ainsi la part de la dépense intérieure d'éducation ne cesse de baisser dans le PIB : elle retombe en 2008 au niveau de ... 1990 après avoir atteint un maximum en 1995. ■

Fabienne Bellin

Nouveaux programmes

Les projets de programmes de Seconde générale et technologique, en consultation depuis le 27 janvier, confirment l'analyse du SNES d'une réforme qui n'a rien de pédagogique⁽¹⁾.

Certaines disciplines sont dénaturées, une vision utilitariste des savoirs est parfois imposée, sans parler d'une conception réductrice de l'orientation.

Au-delà, certains choix relèvent d'une idéologie contestable : au nom de quoi la démarche expérimentale et l'épistémologie sont-elles indigentes en SVT et physique-chimie, au profit de l'histoire des arts ? Pourquoi les sciences sont-elles minimisées en série L et ne feraient pas partie de la réflexion sur les enjeux du monde contemporain ? Pourquoi supprimer en histoire le chapitre « La Méditerranée au XII^e siècle : carrefour des civilisations » et le remplacer par « La civilisation rurale dans l'Occident chrétien médiéval, du IX^e au XIII^e siècle » ? D'autant que pour les élèves qui auront de l'histoire en Terminale, l'islam risque de n'être évoqué qu'au travers du conflit israélo-palestinien et de l'islamisme dans le cadre du chapitre sur les relations internationales... En SES, pourquoi évacuer les questions de société comme l'emploi, le chômage, les inégalités, les revenus ? Pourquoi marginaliser la sociologie dont un seul thème est imposé ?

Par ailleurs, on ne peut que s'interroger sur le choix du tome 3 des *Mémoires de Guerre* de Ch. de Gaulle, au programme de littérature en Terminale (voir article en page 8).

On sait que les programmes de SES ont été « retouchés » après que le groupe d'experts a rendu sa copie⁽²⁾, mais d'autres programmes sont-ils aussi sous contrôle ? Henri Guaino⁽³⁾ le 25 octobre dernier déclarait dans l'émission « C Politique » sur France 5 : il ne faut plus que les programmes soient « traités par des spécialistes,

des inspecteurs de l'Éducation nationale », et à la question du journaliste qui demandait « par qui alors... et où ? » en suggérant « à l'Assemblée nationale ou à l'Élysée ? », Henri Guaino répondait : « Les deux ! »... ■

Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

(1) Voir communiqué de presse <http://www.snes.edu/Projets-de-programmes-de-seconde.html>

(2) Raison notamment invoquée par François Dubet pour sa démission du groupe d'experts.

(3) Conseiller spécial de Nicolas Sarkozy.



Il est indispensable que la profession s'empare de la consultation sur les projets de programme, et s'exprime à la fois sur les contenus et sur l'ensemble de la réforme du lycée.

Ces projets sont consultables ici :

<http://eduscol.education.fr/cid49936/consultation-sur-les-projets-de-programme-seconde.html>

Adressez-nous vos contributions : contenus.secretariat@snes.edu

Collège "en morceaux"

Les conditions de travail en collège se dégradent d'année en année. Les personnels subissent de multiples injonctions et se voient imposer sans cesse des tâches nouvelles pour lesquelles ils ne sont pas formés et qui dénaturent leurs métiers. Et l'administration d'exercer des pressions de plus en plus lourdes, notamment pour faire accepter un nombre croissant d'heures supplémentaires.

Comment assurer la réussite de tous les élèves quand le travail se déroule quasi systématiquement en classe entière, face à des effectifs pléthoriques, y compris en langues vivantes pour lesquelles sont en outre opérés des regroupements anti-pédagogiques ? L'aide aux élèves, d'autant plus difficile à assurer dans ces conditions, est en outre marquée par une individualisation forcée avec les PPRE et conduit à faire peser sur les élèves la responsabilité de leur échec. Dans le même temps, les dispositifs mis en place de longue date par les équipes ont été supprimés ou externalisés vers l'accompagnement éducatif de même que certaines activités, notamment artistiques, qui entrent en concurrence avec les enseignements.

Introduit par la Loi Fillon, le socle commun que tous les élèves sont censés maîtriser avant la fin de la scolarité obligatoire est marqué par une vision réductrice des savoirs. Outil de différenciation précoce des parcours, il constitue le seul horizon pour certains élèves et légitime l'éviction des élèves les plus en difficulté vers l'alternance, tandis que les autres pourront accéder à l'ensemble de la culture scolaire. Quant au livret de compétences, qui doit valider l'acquisition du socle, il pousse à une évaluation incessante des élèves et il alourdit considérablement le travail des enseignants sans apporter aucune amélioration au système. S'ajoutent encore l'introduction de l'histoire des arts et les entretiens individuels d'orientation avec chaque élève de Troisième et ses parents, le CO-Psy n'étant présent que « le cas échéant ». Autant de mesures qui brouillent le véritable sens de nos missions et celui de l'école. ■

Monique Daune, Bruno Mer

"Égalité des chances"

Maître mot du gouvernement, l'égalité des chances vient légitimer toute une série de mesures et de réformes qui accroissent encore les inégalités.

La loi Fillon de 2005 a été construite, de l'aveu même du ministre, « autour d'un principe : celui de la responsabilité ». Celle des parents, celle des élèves notamment. Les PPRE ont conservé la nature des tristes CIRE (Contrats Individuels de Réussite Educative) initialement prévus : ils font peser sur les élèves et leurs parents (qui doivent signer le contrat du PPRE) la responsabilité de l'échec scolaire tout en exonérant le gouvernement qui dans le même temps organise la pénurie des moyens au service des élèves, nie les réalités sociales à l'œuvre dans l'échec scolaire et dynamite les ZEP.

Et alors que les bourses sur critères sociaux sont notoirement insuffisantes pour couvrir les besoins, les bourses au mérite, attribuées aux élèves boursiers ayant obtenu une mention B ou TB au brevet des collèges représentent une somme plus élevée, réservée à une poignée d'élèves. Individualisation et mérite constituent les deux faces de la même médaille.

Ces mêmes élèves jugés « méritants » peuvent aussi choisir leur lycée depuis 2006. L'assouplissement de la carte scolaire a depuis renforcé cette logique. Les établissements les moins considérés se vident de leurs meilleurs élèves, les plus difficiles s'enfoncent inexorablement dans une ghettoïsation accrue. Selon la Cour des comptes, la plupart des Réseaux Ambition Réussite (RAR) ont vu leurs effectifs baisser fortement.

Luc Chatel répond par la fuite en avant : aller plus loin encore dans les dérèglementations, en permettant par exemple que les élèves de RAR « puissent être prioritaires pour choisir leur collège » ou encore que ces établissements « aient davantage d'autonomie » et puissent « recruter leur personnel sur profil, comme dans les internats d'excellence ».

Après Sourdun en 2009, ce sont 12 internats d'excellence qui accueilleront à la rentrée 2010 des élèves méritants « ne bénéficiant pas d'un environnement favorable » et qui pourront venir grossir la « mixité des élites » tandis que les autres, responsables de leur échec, sont voués à rester cantonnés au seul socle commun dans les quartiers de plus en plus ghettoïsés. ■

Bruno Mer

ORIENTATION NOUVELLE DONNE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

La création d'un service public de l'orientation tout au long de la vie, s'adressant indistinctement aux élèves, aux salariés ou aux chômeurs, est à l'ordre du jour. Elle va de pair avec l'asphyxie du service public d'orientation de l'Éducation nationale que le MEN organise consciencieusement !

Plusieurs mesures ont déjà été prises, d'autres sont en préparation pour la fin de l'année scolaire : mise en place d'une plateforme internet et téléphonique pour l'information et le premier conseil, labellisation d'organismes privés pour intervenir en lieu et place des conseillers d'orientation-psychologues, disparition des CIO dans des plateformes multiservices régionales. Les bénéfices que pourront en retirer les élèves ne sont pas interrogés car ces dispositions ne sont que la traduction française des recommandations européennes, introduites récemment dans une loi en novembre 2009⁽¹⁾.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER DANS LES ÉTABLISSEMENTS ?

L'accompagnement pour l'orientation est vue comme l'acquisition d'une « compétence transversale », comme si élaborer un projet d'avenir était une affaire d'entraînement au choix ! On attend donc des enseignants qu'ils assurent cette préparation, qualifiée de pédagogique, et l'évaluent. La mise en place du Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) de la Cinquième à la Terminale, et le livret de compétences pour l'orientation au collège comme au lycée, correspondent à ces nouveaux objectifs. La réforme du lycée définit la prétendue collaboration des enseignants et des CO-Psy.

Pour les enseignants : une implication obligatoire dans l'aide à l'orientation des élèves

- Une prise en charge de l'aide à l'orientation dans le cadre des deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Ainsi tout le travail sur l'information des élèves, la réponse à leurs questions sur les différentes filières et les métiers possibles, les conseils sur les parcours seront désormais à la charge des enseignants, dans leur emploi du temps.
- Un tutorat pour tous les élèves qui le demanderont est également prévu, assuré par les enseignants volontaires. Le MEN n'a pas encore expliqué comment il comptait rémunérer ces actions. Sur le fond, ces « tuteurs » en position de « conseiller » ont-ils une idée des pièges que recèle cet exercice pour ceux qui ne sont pas formés ?⁽²⁾
- Les nouveaux programmes des enseignements d'exploration prévoient de consacrer une partie de l'horaire déjà ridiculement faible à un « cours sur les métiers » du secteur correspondant ! Et pour les enseignants réticents, le nouveau livret d'orientation tout au long de la vie saura leur rappeler l'existence du PDMF. Évaluer la pratique des profs en évaluant les compétences des élèves voilà ce qui s'appelle faire d'une pierre, deux coups !

Pour les CO-Psy : l'imposition de nouvelles missions

- Répondre en ligne sur les plateformes multimédias, participer à des forums de toutes sortes, assurer l'accueil dans des structures autres que le CIO de publics non scolaires, voilà qui va prendre encore beaucoup de temps au détriment des établissements scolaires et, contrairement à ce qui est dit, brouiller encore plus leur action.
- Former les enseignants à « l'ingénierie de l'orientation » et notamment au PDMF.
- Réserver les entretiens aux cas « très lourds » et au conseil ponctuel, au détriment de tout le travail en amont pour contribuer à la réussite et à l'adaptation. Comme si pour tous les élèves la question de l'orientation n'était pas suffisamment complexe pour justifier des approches professionnelles spécifiques croisées !

Pour les élèves : une aide moins qualifiée et un renforcement d'une vision univoque de l'adolescent

- Pour tous les élèves qui ne seront ni décrocheurs ni handicapés, ni en très grande difficulté, l'enseignant et le tuteur seront les seuls interlocuteurs pour les aider à élaborer leur projet. Les organismes non publics qui seront « labellisés » et les cabinets de coaching privés attendent évidemment ces réformes avec impatience !
- Les inégalités sociales du rapport à l'avenir construit par les jeunes ne pourront que se renforcer, aggravées par les évaluations sur leur personne que les livrets de compétences instaurent.

Ces mesures prévues pour la rentrée prochaine, ne reposent sur aucune analyse sérieuse des besoins des élèves, et balayent plus de 50 ans de recherches sur la question de l'orientation. Elles sont injustes socialement mais conformes à une politique de réduction des coûts de l'Éducation et du nombre de corps de fonctionnaires. Il est encore temps ensemble de l'empêcher ! ■

Catherine Remermier

(1) Loi pour l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, 26 /11/ 2009.

(2) Tentation de prendre la demande manifeste au pied de la lettre, difficulté d'appréhender la solidité du projet qui s'énonce, difficulté à évaluer les capacités d'évolution de l'élève et de l'appréhender dans sa globalité, risque de projeter en toute bonne foi sur l'autre ce qu'on estimerait bon pour soi ou les siens...

UN PROJET POUR LE SECOND DEGRÉ

Le SNES porte le projet de démocratiser le second degré et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels : permettre l'accès de toute une génération à une formation de haut niveau et à une insertion professionnelle reconnaissant les qualifications obtenues. Une telle ambition impose un véritable investissement humain, matériel et budgétaire dans l'éducation, la formation et l'orientation. L'accès à une des trois voies du lycée doit être une réalité pour tous les élèves. Ce projet passe par un tout autre budget et donc l'abandon des suppressions d'emplois.

ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS

- L'abandon du conseil pédagogique inscrit dans la loi Fillon et le retrait du décret.
 - Un cadre national pour la totalité des horaires disciplinaires, y compris pour le travail en petits groupes.
 - La transparence dans le fonctionnement de l'établissement (utilisation des crédits d'enseignement, préparation de la rentrée scolaire, élaboration du projet d'établissement...) en faisant vivre les structures qui existent déjà.
 - L'intégration dans le service des enseignants de la concertation pour le travail en équipe aux niveaux disciplinaire, pluridisciplinaire et pluriprofessionnel.

- La relance de l'éducation prioritaire.
- Le maintien d'une carte scolaire améliorée.

PROJET ÉDUCATIF

- Une réflexion sur les contenus et pratiques qui prenne en compte la question de la difficulté scolaire et pense l'articulation entre elles des différentes disciplines.
- Une réflexion avec parents et lycéens sur la globalité du temps de l'élève en cours, hors cours et à la maison en préalable à toute définition d'un « accompagnement ».
- Une formation professionnelle initiale et continue qui arme la profession sur ces questions.
- Donner plus de temps aux élèves pour mettre les contenus d'une culture commune à la portée de tous (grilles horaires suffisantes, baisse sensible des effectifs dans les classes).
- Des grilles horaires nationales, seule garantie contre les inégalités territoriales.
- La possibilité donnée aux équipes d'une diversification pédagogique dans les classes (travaux en petits groupes, dispositifs d'aide).
- Des conseillers d'orientation psychologues en nombre suffisant dans les établissements pour permettre à chaque élève d'élaborer son projet d'orientation avec une personne qualifiée.
- Des structures de Seconde qui amènent tous les élèves à suivre au moins un enseignement technologique, un enseignement artistique, et à accéder à la culture économique et sociale, dans

un horaire élève raisonnable prenant mieux en compte la globalité du temps de l'élève et les conditions d'enseignement.

- Dans la voie générale, une spécialisation progressive de la Première à la Terminale, mais sans tronc commun en Première.
- Le développement de la voie technologique en conservant ses spécificités (horaires, pratiques, pédagogie de projet...).
- Une offre de formation donnant un accès large aux options.

ORIENTATION

- Le refus de l'externalisation des missions d'orientation vers des associations diverses.
- Le maintien et la valorisation du réseau des CIO qui doivent rester les premiers services pour l'information, et l'aide à l'élaboration des projets et à une scolarité réussie, sur tout le territoire.

REVALORISATION

- Pour tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.
- Portant sur les rémunérations, les carrières et les conditions de travail et d'emploi.
- Dans le cadre d'un plan pluriannuel donnant dès le départ une lisibilité sur l'ensemble des mesures programmées.

FORMATION DES MAÎTRES

- Une élévation du niveau de recrutement et de qualification des enseignants, CPE et CO-Psy.
- Une formation des maîtres pensée sur la durée, articulée entre formation universitaire et formation professionnelle. Une année pleine et entière de formation après la réussite au concours, ce qui impose un tiers de service en responsabilité en lien avec une formation au sein d'IUFM renouvelés.
- La mise en place de véritables prérecrutements.
- Un dispositif complet d'aides sociales pour les étudiants, notamment par la création d'une allocation d'autonomie et le retour à un recrutement d'étudiants-surveillants.

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré